



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°RM-DEC-1000-0064 du 20 janvier 2026 portant ouverture des inscriptions aux épreuves de la session 2026 du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de l'Education, notamment ses articles D.338-43 à D.338-47 ;

Vu le décret n°2015-193 du 19 février 2015 relatifs aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux règles générales d'organisations et nature des épreuves pour la délivrance du Brevet d'Initiation Aéronautique ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) ;

Vu la note de service du **10 novembre 2025** relative au Brevet d'Initiation Aéronautique pour la **session 2026** ;

VU le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er}

Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) est organisée dans l'académie de Mayotte au titre de **l'année 2026** .

Article 2

Le registre des inscriptions aux épreuves de la **session 2026** du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) sera ouvert :

- **Du mercredi 28 janvier au mercredi 11 mars 2026**

Article 3

Les épreuves sont fixées au **mercredi 20 mai 2026 à 15h00 heure locale**.

Article 4

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

